

Compte rendu de séance

CT042016043 07/12/2016 Direction de la surveillance Pôle matériovigilance, réactovigilance, cosmétovigilance, hémovigilance et biovigilance Personne en charge : N. IDRISS

Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance – CT042016043

Séance du 28/11/2016 de 10h00 à 15h30 en salle A011

Nom des participants	Statut (mentionner si Président, membre, /secrétaire, rédacteur, évaluateur)	Présent	Absent /excusé	Copie
Joël ANCELLIN	membre			
Josseline BERTRAND-BARAT	membre	\boxtimes		
Sonia BRISCHOUX	membre	\boxtimes		
Mary-Hélène CHOULET	membre			
Frédérique CODEVILLE	membre			
Philippe CONY	membre			
Laure DERAIN	membre			
Charlotte GOURIO	membre			
Bernard LASSALE	membre		\boxtimes	
Véronique LECANTE	membre			
Catherine LETELLIER	membre			
Abir PETIT	membre	\boxtimes		
Marie-Laure PIBAROT	membre			
Jean-Pierre SCHIRATTI	membre			
Nathalie SCHNEIDER	membre		\boxtimes	
Indira TAMBY	membre		\boxtimes	
Agnès TESTENIERE	membre			
Dominique THIVEAUD	membre			
Sandra WISNIEWSKI	membre			
Thomas BANCOURT	CRMRV			
Camille TESTAS	CRMRV			
Lauriane SUCCAMIELE	CRMRV			
Camille BOUSQUET	CRMRV			
Fabrice SICARI	CRMRV			
Elise WIELICZKO DUPARC	CRMRV			
Patrick MAISON	Directeur	\boxtimes		
Nacer IDRISS	évaluateur			

Nom des participants	Statut (mentionner si Président, membre, /secrétaire, rédacteur, évaluateur)	Présent	Absent /excusé	Copie
Anne-Charlotte SAILLY	chef de pôle			
Nicolas THEVENET	directeur			
Brigitte HEULS	directeur			
Virginie DI-BETTA	chef de pôle			
Mehdi BENKEBIL	chef de pôle			
Armelle TOURBEZ	évaluateur			
Aude-Marie JOUANNEAULT	évaluateur			
Irène BIDAULT	évaluateur			
Laurent LAM	Interne			

	Programme de séance				
	Sujets abordés	Action (pour audition, information, adoption ou discussion)			
1.	Introduction				
1.1	Adoption de l'ordre du jour	Adoption			
1.2	Adoption du compte-rendu du comité technique de matériovigilance et réactovigilance n° CT042016033 du 26/09/16	Adoption			
2.	Dossiers thématiques				
2.1	Présentation du nouveau règlement intérieur	Information			
2.2	Présentation du portail des signalement	Information / discussion			
2.3	Projet de formulaire européen pour les actions correctives des fabricants	Information / discussion			
2.4	Phase d'expérimentation relative à la mise en place d'un échelon régional	Information / discussion			
2.5	Restitution de l'enquête plaque et vis d'ostéosynthèse	Information			
2.6	Divers	Information / discussion			
3.	Tour de table des cas marquants	Discussion			

Déroulement de la séance

1. Introduction

Nom du dossier	1.1 Adoption de l'ordre du jour
Direction en charge du dossier	Direction de la surveillance
Horaire de passage <10:13>	

L'ANSM informe les membres que le point de l'ordre du jour concernant la formation : « gestion d'un incident grave » est reporté à la prochaine réunion du comité technique. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

Nom du dossier	1.2 Adoption du compte-rendu du comité technique de matériovigilance et réactovigilance n° CT042016023 du 20/06/16
Direction en charge du dossier	Direction de la surveillance
Horaire de passage <10:14>	

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Dossiers thématiques

Nom du dossier	2.1 Présentation du nouveau règlement intér	rieur	
Dossier thématique			
Dossiers Produits – Substances			
(National)			
Dossiers Produits – Substances			
(Europe)			
Direction en charge du dossier	Direction de la surveillance		
Horaire de passage 10:15 à 10:26			
Critères de passage			
Pour information / Discussion			
Références documentaires			
Présentation de la problématique,	discussion et conclusion		
L'ANSM présente pour information le nouveau règlement intérieur du comité technique de matériovigilance et de réactovigilance. Ce nouveau règlement intègre principalement des changements de forme et quelques changements de fond : • Changement de rôle : le suppléant du président devient le vice-président du CTMRV et l'ancien vice-président (le Directeur de la Surveillance de l'ANSM) devient le modérateur du CTMRV ; • Changement de fréquence : le CTMRV se réunit dorénavant en tant que de besoin ; • Précision concernant le rôle du bureau du CTMRV.			
Discussion			
Un membre souhaite des précisions concernant la fréquence des réunions : le CTMRV se réunira-t-il toujours 4 fois par an ? Le CTMRV se réunira-t-il tous les mois comme en pharmacovigilance ? L'ANSM lui précise que le CTMRV se réunira en tant que de besoin. Si le besoin est de 4 réunions, le comité se réunira 4 fois dans l'année. S'il y a davantage de sujets, comme pour le CTPV, il y aura plus de réunions programmées pour le CTMRV. Le nombre prévisionnel de réunions de l'année N sera déterminé en fin d'année N-1.			

Nom du dossier	2.2 Présentation du portail des signalement	's
Dossier thématique		
Dossiers Produits – Substances		
(National)		
Dossiers Produits – Substances		
(Europe)		
Direction en charge du dossier	Direction de la Surveillance	
Horaire de passage 10:27 à 12:11		
Critères de passage		
Pour information / Discussion		\boxtimes
Références documentaires		

Présentation de la problématique, discussion et conclusion

Un représentant de la Direction Générale de la Santé présente le futur portail de signalement des événements sanitaires indésirables. Ce portail a été mis en place suite à différents rapports qui faisaient état de :

- Un système de sécurité sanitaire complexe, quelquefois cloisonné ;
- Une lisibilité insuffisante pour les déclarants ;
- Des outils multiples et non communicants ;
- Un niveau de déclaration relativement faible.

Ce nouveau portail est destiné à faciliter, promouvoir et recueillir les signalements des événements sanitaires indésirables, effectués par les professionnels de santé et le public.

La première version du portail concernera l'ensemble des vigilances règlementaires :

- liées à la prise d'un produit ou d'une substance :
 - Médicament
 - o Matériel (instrument, dispositif médical implanté, pansements, prothèses...)
 - o Produit sanguin labile (transfusion)
 - o Complément alimentaire
 - o Substance psychoactive
 - o Produit cosmétique
 - o Produit de tatouage
 - o Autres produits ...
- Liées à une pratique médicale :
 - o Infection associée aux soins (infection nosocomiale)
 - o Evénement indésirable grave associé à des soins (entrainant le décès, des séquelles irréversibles graves, ou des risques pour la santé publique)

Une première version du portail commun sera livrée en 2017 puis enrichie dans les versions suivantes.

Le portail orientera le déclarant vers la (ou les) vigilance(s) correspondant à sa situation :

- Interrogation du déclarant au moyen de questions simples et non techniques
- Identification de la (les) vigilance(s)
- Outillage de la démarche de télédéclaration

Le portail intégrera 3 modalités de déclarations possibles :

- Télé-déclaration sur le portail : pour les vigilances non outillés, sous forme de formulaires dématérialisés en ligne ;
- Orientation vers un outil en ligne existant : pour certaines vigilances outillées, accessibles uniquement aux professionnels de santé ;
- Orientation vers un professionnel de santé : pour les vigilances non ouvertes à la déclaration pour les particuliers.

3 modes sécurisés d'envoi de la déclaration seront disponibles, selon les vigilances et la nature du système d'information des évaluateurs.

En résumé, le portail de signalement des événements sanitaires indésirables :

- Est un canal d'entrée commun ;
- Permet la saisie unique des cas de multivigilances ;
- Attribue la déclaration à la structure adéquate (type de vigilance, zone géographique) ;
- Conserve les traces des déclarations (nature, date, date d'envoi de l'accusé de transmission, date d'acquittement par l'évaluateur...);
- N'est pas un outil métier ;
- N'analyse pas le contenu des déclarations : n'effectue pas d'analyse à la place de l'évaluateur ;
- Ne stocke pas les déclarations.

Une phase de test est en cours dans 2 régions (Ile de France et Normandie). Cette phase se déroule en 2 étapes :

- 1. Test de l'outil et déclaration de faux cas
- 2. Dans un 1er temps, en situation réel avec des faux cas du réseau. Puis dans un 2nd temps, en situation réel à partir de janvier.

Discussion

Les questions suivantes ont été posées :

Quelle est la stratégie de communication ?

Il y aura une communication nationale par la ministre fin janvier 2017 puis une communication par l'ensemble des acteurs du système via flyers, bannières, etc... . Il y aura également un travail de référencement sur internet.

Quelle communication sera faite sur le site de l'ANSM?

C'est en cours de discussion au sein du comité éditorial.

Sera-t-il possible d'envoyer une information complémentaire sur une déclaration déjà effectuée via le portail ou faudra-t-il tout ressaisir ?

L'idéal est de transmettre directement l'information à l'acteur qui sera identifié sur l'accusé de réception qui sera transmis par le portail lors de la première déclaration.

Comment le portail gèrera-t-il les cas multi-vigilances ?

Les vigilances concernées seront informées du cas multi-vigilances et recevront l'ensemble des fiches de déclarations pour information.

de la gestion des EIG.
Les établissements de santé devront adapter leurs procédures en interne afin d'assurer la coordination
acteurs qui font ces différentes déclarations au sein des établissements.
(EIG) survenu lors d'un incident de matériovigilance. Ils soulignent que ce ne sont pas les mêmes
Les membres s'interrogent sur les modalités pour signaler simultanément un effet indésirable grave
Oui, il recevra un accusé réception de l'ANSM comme aujourd'hui.
par le correspondant local, ce dernier sera-t-il informé ?
Si un professionnel de santé d'un établissement de santé passe par le portail pour déclarer sans passer
Ces établissements pourront continuer d'envoyer leurs déclarations à l'ANSM.
établissements et qui transmettent directement un formulaire PDF à l'ANSM ?
Quid des établissements de santé qui disposent d'un outil de télé-déclaration au sein de leurs
Les correspondants locaux seront invités à utiliser le portail pour déclarer leurs incidents.
Sera-t-il toujours possible d'utiliser les formulaires CERFA de l'ANSM ?
L'interconnexion est prévue pour l'automne 2017.
Au lancement du portail, l'envoi des déclarations se fera via notification et téléchargement.
Le portail des signalements sera-t-il interconnecte avec la base de données ANSM ?

Nom du dossier	2.3 Projet de formulaire européen pour correctives des fabricants	les actions	
Dossier thématique			
Dossiers Produits – Substances			
(National)			
Dossiers Produits – Substances			
(Europe)			
Direction en charge du dossier	Direction de la Surveillance		
Horaire de passage 12:12 à 12:27			
Critères de passage			
Pour information / Discussion		\boxtimes	
Références documentaires			
Présentation de la problématique, d	iscussion et conclusion		

Une task-force européenne a été créée en mars 2015 (France, Italie, Espagne, Irlande, Allemagne, Suède, EDMA, EUCOMED, COCIR), ayant pour objectif d'harmoniser les FSN (Avis de sécurité). Il a été proposé la création d'un formulaire européen qui remplacerait celui existant dans le MEDDEV. Le projet de formulaire issu de la task-force a été testé lors d'une première phase pilote européenne mise en œuvre pendant 3 mois à l'été 2016. Durant cette période, il a été demandé par la commission à certains fabricants de transposer dans le nouveau format leurs anciennes actions correctives. A la suite des commentaires, une nouvelle version du projet de FSN a été établie et sera prochainement diffusée, ainsi qu'une foire aux questions (FAQ).

Lors du MDEG Vigilance de septembre 2016, il a été demandé aux Etats-membres participant à la taskforce de tester ce nouveau formulaire au niveau national (industriels + établissements de santé), afin de recueillir d'éventuels commentaires.

L'ANSM a donc sollicité les membres du GT VIGILANCE pour tester ce nouveau projet de formulaire sur 4 FSCA récemment mises en œuvre :

- 1 sur un dispositif médical de diagnostic in vitro (DMDIV)
- 1 sur un équipement
- 1 sur un dispositif médical implantable
- 1 FSCA avec une mesure particulière à mettre en œuvre.

Dès que l'ANSM aura reçu la nouvelle version du Template FSN en Anglais, elle le traduira en version bilingue. Ce nouveau formulaire bilingue sera ensuite adressé à l'ensemble des membres du GT VIGILANCE pour qu'ils réalisent le test sur 4 FSN en décembre 2016- janvier 2017. Les commentaires seront recueillis lors du prochain GT vigilance. L'ANSM sollicitera ensuite les membres du comité technique de matériovigilance et réactovigilance pour tester ces quatre formulaires au niveau des établissements de santé, en comparaison avec le formulaire actuel, et faire remonter leurs remarques à l'ANSM. Les autorités compétentes doivent ensuite faire remonter leurs commentaires à l'autorité compétente en charge de la taskforce pour validation lors du prochain MDEG Vigilance.

Nom du dossier	2.4 Phase d'expérimentation relative à place d'un échelon régional	la mise en		
Dossier thématique				
Dossiers Produits – Substances				
(National)				
Dossiers Produits – Substances				
(Europe)				
Direction en charge du dossier	Direction des dispositifs médicaux thérapeutic cosmétiques	ues et des		
Horaire de passage 12:28 à 12:45				
Critères de passage				
Pour information / Discussion				
Références documentaires				
Présentation de la problématique, d	iscussion et conclusion			
L'ANSM informe que les conventions relatives à la nouvelle phase pilote ont été envoyées pour signature à l'ensemble des régions participant à l'expérimentation. L'ANSM a formé les CRMRV ou délégataires de chaque région à l'évaluation des signalements (recevabilité et cotation) et va tester cette mission d'évaluation par les CRMRV pendant 3 mois.				
Les six régions pilotes présentent un bilan des dernières actions réalisées au sein de leurs régions respectives				

Nom du dossier	2.5 Restitution de l'enquête plaque d'ostéosynthèse	e et vis
Dossier thématique		
Dossiers Produits – Substances		
(National)		
Dossiers Produits – Substances		
(Europe)		
Direction en charge du dossier	Direction de la Surveillance	
Horaire de passage 14:07 à 14:26		
Critères de passage		
Pour information / Discussion		\boxtimes
Références documentaires		
Présentation de la problématique d	iscussion et conclusion	

L'enquête « plaque et vis d'ostéosynthèse » a été initiée par l'ANSM dans le cadre de la convention avec la SOFCOT. Cette enquête avait pour objectif de mieux comprendre les causes à l'origine des problèmes rencontrés dans le cadre de l'utilisation des plaques d'ostéosynthèse verrouillées en titane.

Préalablement à cette enquête, une revue des données a été réalisée au niveau national et européen :

- National : pour la période 2005 2015 => 3 signalements peropératoires et 14 signalements post-opératoires ;
- Europe : 13 pays ont répondu => aucun signal de matériovigilance, deux pays ont indiqué que la question est discutée au sein de leurs sociétés savantes : limite de l'état de l'art et de la pratique.

Résultats de l'enquête :

- Profil des répondants :
 - o Cliniques privées (70%);
 - o Taille inférieure à 100 lits (94%);
 - o Région IIe de France et Auvergne Rhône-Alpes : 35% ;
 - o Plus de 15 ans d'expérience (70%);
 - o Moins de 10 procédures de traumatologie par mois.
- Utilisation des plaques verrouillées en titane :
 - o Oui (66%), Non (19%) et Non plus maintenant (14%)
 - Motivation: Verrouillage (78%), comportement mécanique (44%) et disponibilité du matériel (44%)
- Difficultés rencontrées lors de la pose :
 - o Absence de difficultés rencontrées à la pose (85%)
 - Principaux facteurs de difficulté liée au patient : qualité osseuse, type de fracture (+ 60%);
 - Principaux facteurs de difficultés liées à la technique chirurgicale : non-respect des techniques de pose (72%), absence de matériel spécifique pour la pose (42%).

- Difficultés rencontrées lors de l'explantation :
 - o Oui (50%), Non (24%) et Absence de réponse (26%);
 - Experience d'une renonciation au retrait de dispositif en cours de procédure pour absence de matériel adéquat : Oui (20%), Non (56%) et Absence de réponse (24%)
 - o Principaux facteurs de difficultés liées au patient : durée de pose (50%) ;
 - o Principaux facteurs de difficulté liée à la technique chirurgicale : serrage excessif de la vis (80%) et mauvaise pose initiale (54%), propriété du matériau (67%) et absence de tournevis adapté ou vis inconnue (60%).

• Conclusions :

- o Rappel de la nécessité de respecter les instructions des techniques chirurgicales des DM, ainsi que les bonnes pratiques ;
- o Encouragement des établissements de santé à constituer des trousses d'instrumentation d'extraction et à les mettre systématiquement à disposition lors des procédures d'explantation.

Non	n du dossier	2.6	Divers	
Doss	ier thématique	\boxtimes		
Doss	siers Produits – Substances			
(Nat	ional)			
Doss	siers Produits – Substances			
(Eur	ope)			
Dire	ction en charge du dossier	Directi	on de la Surveillance	
Hora	ire de passage 14:26 à 15:00			
	Critères de passage			
	Pour information / Discussion			
Références documentaires				
Présentation de la problématique, discussion et conclusion				
A la	demande des membres du comité t	echniqu	e, les sujets suivants sont évoqués :	
(o Retour sur l'enquête « gants poudrés » ;			
(o Information sur les travaux de normalisation sur les connectiques et leur sécurisation ;			
(o Connaissance de publication d'articles dans la littérature par des chirurgiens ou anesthésistes de			
	cas de matériovigilance non déclarés au correspondant local de matériovigilance ;			
(Dénotification de certains organ	ismes no	otifiés.	

3. Tour de table

Lors du tour de table, les cas marquants suivants sont évoqués :

o obturateurs de cathéter poreux.